

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION « FRICHE RENAULT CENTRE
VILLE » AVEC LA COMMUNE DE GRAND-BOURGTHEROULDE**

N° Progisem :	Foncier :	924674
	Etude urbaine :	OPE2023149
	Travaux :	OPE2021062
Adresse du site :		Rue des Fossés - GRAND-BOURGTHEROULDE (27)

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000, n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014, n° 2015-979 du 31 juillet 2015, n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et par l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu la délibération du 25 octobre 2024 n° 39 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie portant délégation au Directeur général de l'approbation des conventions d'intervention et de leurs modifications dans les conditions qu'elle fixe ;

Vu la délibération du 11 mars 2022 n° 10 et la délibération du 7 mars 2025 n° 8 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie relative à la prise en charge du portage foncier ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de GRAND-BOURGTHEROULDE en date du 1^{er} avril 2025 relative à l'approbation de la convention d'intervention ;

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2022/2026 de l'Etablissement Public Foncier de Normandie approuvé par une délibération n° 2 de son Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2021 ;

- Approuve la convention d'intervention citée en objet avec la commune de GRAND-BOURGTHEROULDE jointe en annexe à la présente décision. Etant précisé que le projet de convention d'interventions ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.
- Approuve la caducité de la convention d'études techniques en date du 9 novembre 2021, et de la convention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel à projet en date du 5 avril 2024, concomitamment à la signature de la nouvelle convention d'intervention qui vient en substitution,
- Autorise les engagements financiers, pour la mise en œuvre de ladite convention, plafonnés à :

- Pour les études techniques : 60.000 € HT dont 45 % à la charge de l'EPF Normandie.
- Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un appel à projet : 40.000 € HT dont 40 % à la charge de l'EPF Normandie.

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

12 MAI 2025

Signé le 09-05-2025



Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

**L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques**



Corinne GOILLOT